



#PrimePourTous

DOSSIER DE PRESSE

Mardi 5 mai 2020

Affaire suivie par :
Guiseppe AVIGES
06.95.71.92.99
presse@resilience-france.org

Celine DARLAN
06.62.17.55.53
celinecarlen@hotmail.fr

En début de confinement, **Muriel Pénicaud** avait annoncé la mise en œuvre d'une **prime de 1000 euros** pour "*récompenser les salariés qui tiennent leur place au travail*". Les principaux concernés devaient être **les travailleurs exposés au public**, notamment les caissiers et caissières des supermarchés.

En bref

L'annonce de la prime de 1000 euros a permis aux commerces de garder et de recruter un nombre important d'employés durant la période de confinement. En effet, **un grand nombre d'entre eux ont dû faire passer leur situation financière avant leur santé en continuant de travailler.**

Un versement injuste

Dans les faits, la réalité est toute autre. Les entreprises de la grande distribution (groupe Casino, Auchan, Intermarché, Lidl...) mettent en place des critères restrictifs à l'attribution de la prime. Par exemple chez Monoprix (membre du groupe Casino) nous avons découvert que :

- Seuls les salariés présents du 16 mars au 10 mai toucheront l'intégralité de cette prime.
- Les absences maladie, les maintiens à domicile pour garde d'enfant, les congés payés, impacteront le montant de la prime.
- Les CDD, même s'ils ont été présents sur toute la période, ne toucheront rien si leur contrat s'interrompt avant le 02 juin.

Les jeunes et les contrats précaires : les oubliés de la prime

Les jeunes, notamment les étudiants, ont permis aux groupes de combler leurs déficiences en recrutant un grand nombre au travers de CDD, ce afin de remplacer "en urgence" les employés atteints du Covid-19 et ceux obligés de garder leurs enfants. **Les critères évoqués plus haut les excluent de facto.**

Il est inacceptable qu'une part importante des salariés de l'alimentaire se retrouve laissée pour compte. Ces derniers ont pourtant mis leur santé en jeu, en **contribuant ainsi à l'effort national** et en servant l'intérêt général.

Lancement d'une pétition nationale

Le mouvement étudiant **Résilience** avec le soutien de la CGT commerce Paris lance une **pétition nationale pour que la grande distribution et le gouvernement** endossent leurs responsabilités et respectent leurs engagements, en **garantissant le versement de cette prime de 1000 euros aux salariés, sans discriminations.**

Retrouvez la ici <https://bit.ly/PrimePourTous>

Un mot sur les chiffres

Les enseignes de la grande distribution s'évertuent à **maintenir une discrétion malvenue qui rend difficile l'analyse des chiffres à disposition**. Il résulte de cet état de fait un flou certain, maintenant les intéressés dans l'incertitude quant à la mise en œuvre de la prime Coronavirus souhaitée par le gouvernement.

Conscients de l'impopularité de ces choix auprès des consommateurs, les groupes mettent en œuvre des stratégies de communication particulières. Par exemple, le PDG de Carrefour, M. Bompard, a déclaré vouloir verser une prime à tous ces salariés, puis fut rapidement contredit par son propre groupe. Ces stratégies démontrent que les directions de ces enseignes n'ont fait que des annonces creuses dans la foulée du gouvernement. **Elles cherchent aujourd'hui à se dédouaner de toute responsabilité, tout en essayant d'améliorer leur image auprès du public.**

Des groupes commerciaux bien-portants

Lors de cette période de confinement, **le chiffre d'affaire de la majorité de ces enseignes à été tout à fait satisfaisants**. Ainsi, le groupe Casino (Franprix, Monoprix, Casino) a augmenté ses ventes de 3,9 milliards d'euros au premier semestre 2020. On note sur les 4 dernières semaines bouclées le 20 avril, une hausse de 9% du CA total, et même de 12% hors hypermarchés. De son côté, Intermarché (membre du groupe Les Mousquetaires) a conquis quelques 800 000 acheteurs supplémentaires.

Ces chiffres reflètent la forte fréquentation dans les supermarchés. Ainsi, de nombreux commerces urbains de proximité ont vu leur chiffre d'affaire augmenter de plus de 28%, comme le rapporte la Fédération du commerce et de la distribution. Il est également intéressant de souligner un phénomène d'étalement des courses sur toute la semaine chez les consommateurs.

Cette situation profitable aux groupes n'aurait été possible sans le réel investissement des salariés, notamment ceux recrutés pour la période en CDD. Confrontés à une augmentation de l'affluence et à un travail « à flux tendu », ces derniers **ont dû subir d'imposition de cadences de travail particulièrement importantes**, tout en étant fortement **exposés aux risques sanitaires du Covid-19**, augmentant la **pénibilité et les risques psychosociaux**.

La nécessité de la prime pour les plus précaires

Les contrats de 10 heures par semaine sont parmi les **contrats générant le plus de précarité**. Ils sont massivement attribués aux étudiants et aux personnes qui, faute d'avoir trouvé un temps plein, cumulent ces emplois. Ces deux catégories de travailleurs sont fortement touchées et mises en danger par la crise sanitaire du Covid-19. En effet, le confinement empêche certains autres emplois

en temps partiel d'être ouverts aux étudiants ou travailleurs précaires, tandis que **loyers et factures doivent toujours être assumés**.

Il est aussi important de noter que la répartition des tâches entre les contrats joue un rôle dans l'exposition au virus. Les salariés travaillant 10 heures par semaine sont systématiquement placés en caisse aux heures de pointe comme renfort. Ils sont donc d'autant plus dans une **situation à risques**, par rapport aux salariés bénéficiant d'un contrat de 35 heures travaillant dans les bureaux par exemple.

Temps de travail	Répartition horaire de 1000€ sur 4 semaines	SMIC/horaire (net) avec prime de 1000€	Ratio d'augmentation du salaire (en %)
35 heures	7,14 €	15,17€	88,92%
25 heures	10 €	18,03€	124,53%
10 heures	25 €	33,03€	311,33%

Tableau de présentation : répartition horaire de la prime entre contrats (35h - 25h - 10h) et smic augmenté par la prime pour un mois.

Une prime de 1000 euros pour un mois de travail pour un contrat temps plein rémunéré au SMIC (35 heures/semaine) entraîne un ajout de 7,14 euros de l'heure. C'est-à-dire une augmentation de 88% du salaire. C'est encore plus significatif pour les contrats à temps partiel de 10 heures/semaine où la prime représente une augmentation de 310% du salaire net, soit un salaire de 33 euros de l'heure comparé à un salaire de base à 8 euros de l'heure.

En ce qui concerne les étudiants, il apparaît ici important de rappeler que **46% d'entre eux sont contraints de travailler durant leur scolarité pour subvenir à leurs besoins essentiels** (selon une étude de l'observatoire de la vie étudiante).

Force est de constater qu'une **#PrimePourTous** est plus que pertinente : elle est **absolument nécessaire et cruciale pour nombre d'étudiants et de personnes précaires** qui se retrouvent aujourd'hui dans une situation dramatique. Cette prime permettrait de soulager la peine de celles et ceux qui ont pris sur eux d'assurer des tâches essentielles à notre survie collective en temps de confinement.

La situation de la prime dans les enseignes de grande distribution

Existence ou absence d'une prime complète de 1000€ pour les salariés

	Carrefour	Leclerc	Auchan	Monoprix	Intermarché	Lidl	Picard
CDD	OUI*	NON	NON	NON	NON*	INCERTAIN	INCERTAIN
CDI	OUI*	NON	OUI*	OUI*	NON*	INCERTAIN	INCERTAIN
Contrat étudiant	OUI*	NON	NON	NON	NON*	INCERTAIN	INCERTAIN

* : pour ces enseignes les primes seront distribuées ou non et modulées par les directions sur place.

Les contrats ayant débutés le **12 mars chez Carrefour** (date de début du confinement) **seront modulés** au prorata du temps de travail.

Le groupe les mousquetaires a annoncé une "rétribution exceptionnelle" mais pas pour les enseignes de distribution.

Témoignages

Les témoignages qui suivent sont ceux de salariés exclus de la prime de 1000 euros. Ils décrivent le quotidien qu'ils ont vécu pendant 2 mois de confinement dans les principales chaînes de supermarché de France.

Les contrats précaires ou étudiants sont les grands exclus de la prime, alors qu'ils représentent la majeure partie des employés mobilisés sur le "front alimentaire".

*Les témoignages marqués d'un * ont été anonymés en changeant le prénom, à la demande de la personne.*

Stéphane Jeuneux

En contrat étudiant chez Monoprix sur Paris

“Je suis étudiant et je travaille à temps partiel pour Monoprix. Je suis tombé malade après avoir travaillé sans protection et j’ai dû faire un arrêt maladie d’une journée pour suspicion de COVID. Les annonces qui ont été faites me laissaient croire que je percevrais la prime de 1000e. Cependant, il y a quelques jours, nous avons appris que les CDI à temps partiel auraient une prime bien en dessous de ce qui avait été annoncé. En effet, nos primes seront calculées en fonction de nos heures de travail. Ainsi, même ce jour d’arrêt pour suspicion de COVID impactera ma prime. En outre, comme contrat étudiant j’ai été d’avantage exposé que d’autres en temps pleins dans les bureaux qui touchent la prime. Les contrats étudiants sont ceux qui gère les heures de pointes, moment où le virus se propage de plus”.

Giuseppe AVIGES

En CDD chez Monoprix Aubervilliers

“Je suis étudiant et exclu de la prime de 1000 euros. J’ai travaillé à monoprix en 25h /semaines pendant 1 mois et demi durant la période du confinement en remplacement d’un salarié malade. Aujourd’hui mon CDD se termine juste avant la fin de la période de confinement donc je suis de facto exclu de la prime à cause des conditions fixées par Monoprix. En effet, pour toucher la prime il faut que le contrat couvre la totalité de la période de confinement ainsi qu’être encore dans l’entreprise le 2 juin (date de versement de la prime) ce qui n’est le cas de quasiment aucun CDD.”

Nathan le Potier

CDI chez Intermarché

“Je suis étudiant en CDI, je bosse 37h/semaine chez Intermarché. Dans la chaîne Intermarché c’est chaque magasin qui fixe ces critères d’attribution de la prime. C’est du chacun pour soi, du coup c’est l’anarchie. Dans mon magasin on nous donne des bon d’achats de 50 euros par semaine uniquement utilisables dans le rayon alimentaire du magasin. Si on est absent une, deux fois, notre bon est divisé par deux. En ce moment la fréquentation de mon magasin a doublé, le panier moyen augmente de 50%. Donc une charge de travail plus importante forcément pour les caissiers, par contre le salaire reste le même alors que le chiffre d’affaire du magasin s’envole grâce à nous.”

Inès*

En contrat étudiant chez Monoprix

“Je travaille en contrat étudiant au monoprix place d'Italie. Pendant le confinement je suis passé de 8h à 35h. Je vais toucher la prime, mais chez Monoprix ils calculent cette prime en fonction du temps de travail. Ils déduisent de la prime les jours de récup, vacances, et même les arrêts pour cause de maladie. Je suis malade depuis une semaine, je ne sais pas si c'est le COVID-19 et cette semaine sera décomptée de ma prime...”

Farid*

En CDI chez Monoprix

“Je suis salarié chez Monoprix depuis 20 ans, je suis tombé malade à cause du COVID 19, j'ai été dans le coma et sous assistance respiratoire.... Monoprix fait une prime en fonction du temps de présence en conséquence je ne toucherais que 200 euros de prime. Je suis dégoûté.”

Pablo*

En contrat étudiant chez Picard

“Je suis en contrat étudiant chez Picard. En principe je travaille que 4 heures le dimanche mais j'ai du remplacer une collègue pendant le confinement. La prise en compte des heures que j'ai fait en plus de mon contrat dans le calcul de la prime est encore incertaine”.

Prime Pour Tous

